



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 41 - Création d'un outil de portage de projets d'Energie Renouvelable - Convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts

Création d'un outil de portage de projets d'Energie Renouvelable (ENR)

Convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Lors de sa séance du 17 juin 2015, le Conseil Communautaire du Grand Besançon s'est engagé dans la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) à l'horizon 2050. En parallèle, lors de sa séance du 12 mai 2016, le Conseil Municipal a voté une stratégie Climat Air Energie, visant d'une part des objectifs de réduction de consommations d'énergie, de rejet des gaz à effet de serre (GES) et de développement des Energies renouvelables (ENR) sur son patrimoine et, d'autre part, de mener sur le territoire une politique énergétique volontariste pour atteindre les objectifs définis par l'agglomération.

Dans ce cadre, la Ville a mené une étude de préfaisabilité sur le développement de la production d'hydroélectricité sur 3 seuils du Doubs (Micaud, Tarragnoz et Velotte).

Les trois centrales permettraient une production d'électricité de plus de 5 200 MWh, ce qui représente l'alimentation de 1 500 foyers ou plus de 30 % de la consommation d'électricité de notre collectivité.

Une première estimation des investissements nécessaires est chiffrée à plus de 6 M€.

Les résultats ont montré que l'équipement en turbines de ces trois seuils pouvait être rentable en une dizaine d'années.

A noter que ces études sont menées en concertation avec l'ensemble des acteurs pouvant être concernés (VNF : propriétaire des seuils, DREAL, DRAC, ADEME, ONEMA...).

La Ville a également identifié sur le territoire un potentiel pour le développement du solaire photovoltaïque avec des rentabilités de projets allant de 5 à 20 ans selon les cas et participe à une réflexion menée sur la méthanisation des bio-déchets des professionnels avec le SYBERT et la CAGB.

Ces multiples projets peuvent gagner en rentabilité en jouant sur l'effet d'échelle et la mutualisation des moyens d'exploitations. Ils nécessitent aussi d'importants capitaux de départ.

Par ailleurs, le cadre d'intervention des collectivités dans des activités économiques a évolué récemment avec l'article 109 de la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015 qui autorise les collectivités et leurs groupements à participer au capital d'une société dont l'objet est la production d'énergie renouvelable sur son territoire ou un territoire voisin situé à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de son territoire.

Au vu de ces éléments et des nombreux projets d'énergie renouvelable possibles sur le territoire, la Ville étudie l'intérêt de créer un outil de type société anonyme dédié au portage d'ENR.

L'objectif de cet outil sera d'apporter un soutien technique et financier aux projets du territoire voire d'assurer directement leur portage. Il s'agit aussi de garantir certains principes : associations de la gouvernance publique et des citoyens, partage équitable des profits, effet de levier maximisant l'impact des ressources publiques mobilisées, garantie de la qualité technique et sociale des projets, équilibre territorial.

L'étude de pré faisabilité a été confiée à la SPL Territoire 25 pour un montant de 31 550 € HT répartis de la façon suivante :

Tranche Ferme : Etude de faisabilité financière, juridique et économique

Tranche Conditionnelle 1 : Etude de faisabilité consolidée et accompagnement à la création de l'outil.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des énergies renouvelables auprès des établissements publics, la Caisse des Dépôts peut subventionner cette étude à hauteur de 50 %.

Le plan de financement sera alors :

	%	Montant en € HT
Ville de Besançon	50 %	15 775
Caisse des Dépôts	50 %	15 775
TOTAL	100 %	31 550

Les résultats de la Tranche ferme sont prévus pour la fin octobre 2017 et ceux de la tranche conditionnelle pour juillet 2018.

En cas d'accord, la dépense de 37 860 € TTC sera prise en charge sur les crédits existants à la ligne 011.020/617 CS 30900.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts pour un outil de portage de projets d'ENR sur le territoire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0